

N^o 77. — *ORDRE* du 9 novembre 1855 nommant M. Bellais vice-président du tribunal de première instance et de commerce.

Le Chef de division, Gouverneur, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'article 9 de l'arrêté du 20 avril 1850 portant création du tribunal de première instance et de commerce, et par suite de l'élection faite le 8 du présent par l'assemblée des notables commerçants de Tahiti et Moorea,

ORDONNE :

M. Bellais, négociant français à Papeete, est nommé vice-président du tribunal de première instance et de commerce.

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et dans la partie officielle du journal le *Message*.

Papeete, le 9 novembre 1855.

Signé : DU BOUZET.

N^o 78. — *DÉCISION* du 17 novembre 1855 invitant les habitants notables à se réunir pour procéder à l'élection d'un vice-président, de deux juges et de deux suppléants devant composer le tribunal de première instance et de commerce.

Le Chef de division, Gouverneur, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu la démission donnée par M. Bellais des fonctions de vice-président du tribunal de première instance et de commerce, et les refus d'acceptation de MM. Haymet, Lerouge, Lequellec et Robin ;

Attendu que par suite de ce qui s'est passé dans l'assemblée des notables commerçants du 12 novembre, il est fort difficile de connaître les candidats qui réunissent la majorité des suffrages,

DÉCIDE :

MM. les notables commerçants de Papeete et de Moorea sont invités à se réunir de nouveau, sous la présidence de M. le chef du service administratif, jeudi 22 novembre, à 11 heures du matin, dans le local ordinaire, afin de procéder à l'élection d'un vice-président, de deux juges et de deux juges suppléants devant composer le tribunal de première instance et de commerce des Iles de la Société.

Le présent sera inséré au *Bulletin officiel* et dans le *Message*.

Papeete, le 17 novembre 1855.

Signé : DU BOUZET.